Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Arrête

Article 1 Délégation de signature est donnée à madame Sabine Guilain responsable administratif et financier au site universitaire de Cambrai, en cas d'absence du responsable de site, sur les actes suivants :

- Engagement des dépenses sur les centres de couts du site dans la limite de 4 000 euros ;
- Certification du service fait lié à l'exécution des dépenses
- Certificatifs administratifs liés à l'exécution de la chaine de dépense.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente au sein du site et au recueil des actes administratifs.

Article 3 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que la fin des fonctions du Président, autorité délégante, ou du responsable administratif, autorité délégataire.

Article 4 Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Spécimen de signature du
responsable administratif et financier au site universitaire de Cambrai
Sabine Guilain

Fait à Valenciennes le 5 mai 2025

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts de France

Professeur Abdelhakim ARTIBA

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université Polytechnique